

**De:**  
**Envoyé:** jeudi 21 novembre 2024 16:42  
**À:** modif1plu@mairie-lamurette.fr  
**Objet:** Re: Opposition à la modification du PLU et à l'OAP n°2 – Secteur du Grand Arbre

Bonjour,

Petite correction, il s'agit bien sûr de l'OAP n°3 : secteur Grand Arbre.  
Merci de prendre en compte nos remarques.

À bientôt,

Le jeu. 21 nov. 2024 à 16:07 a écrit :

**Madame le Maire, Monsieur le Commissaire enquêteur,**

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Murette, je souhaite formuler des observations et exprimer mon opposition à ce projet, particulièrement concernant l'OAP n°2 située dans le secteur du Grand Arbre.

Après avoir examiné les propositions, il me semble que ce projet soulève plusieurs problématiques majeures, que je détaille ci-dessous :

- 1. Artificialisation des sols : une incohérence avec les enjeux environnementaux actuels**  
Ce projet propose d'artificialiser des espaces naturels pour construire de nouveaux logements et infrastructures. Cela va à l'encontre des impératifs de préservation des sols imposés par la loi "Zéro Artificialisation Nette" et des efforts urgents nécessaires pour réduire l'impact écologique des projets d'urbanisme.  
Pourquoi ne pas prioriser la réhabilitation de logements anciens ou vacants, une approche plus durable et conforme aux objectifs environnementaux ? Nous devons anticiper dès maintenant pour préserver notre cadre de vie et notre biodiversité locale.
- 2. Augmentation du trafic et des nuisances : une vision déséquilibrée**  
Les OAP prévues, notamment l'OAP n°2, entraîneront une augmentation importante du trafic routier dans des zones déjà saturées. Ce développement va non seulement engendrer des nuisances supplémentaires pour les riverains, mais également accroître les risques d'accidents. De plus, les aménagements projetés semblent largement insuffisants pour répondre aux besoins en stationnement, un problème récurrent et déjà préoccupant dans notre commune.
- 3. Risques liés au ruissellement et au changement climatique**  
Les terrains visés, avec des pentes dépassant parfois 20 %, sont particulièrement exposés aux problèmes de ruissellement. Avec des épisodes climatiques de plus en plus violents, l'artificialisation de ces parcelles pourrait aggraver les inondations et poser des risques majeurs pour les habitations situées en contrebas. Ce projet paraît en complet décalage

avec les mesures d'adaptation que la France cherche à mettre en place pour faire face aux conséquences du changement climatique.

#### **4. Secteur du Grand Arbre : des contraintes irréconciliables**

L'OAP n°2 illustre ces difficultés de manière critique. La route d'accès actuelle est déjà inadaptée : trop étroite, elle ne permet pas à deux véhicules de se croiser correctement. Ajouter une vingtaine de voitures supplémentaires dans ce secteur rendrait la circulation encore plus dangereuse pour les riverains.

Face à ces constats, je considère que ce projet, dans sa forme actuelle, est irresponsable et inadapté aux besoins réels de notre territoire. Les conséquences prévisibles sur l'environnement, la qualité de vie des habitants et la sécurité routière doivent impérativement conduire à une révision profonde de ces orientations.

Je vous demande donc de prendre en compte ces observations dans votre rapport et de reconsidérer ce projet afin de mieux répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et sécuritaires.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous remercie pour l'attention portée à ce message.

Avec mes salutations distinguées,